

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENTS NUMÉROS 2226-2 ET 2227-1 ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 2 octobre 2017, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 2226-2 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (2226) afin d'ajouter certains tarifs pour la bibliothèque* »;
- Règlement numéro 2227-1 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (2227) afin de fixer les limites de vitesse dans certaines rues* ».

Ces règlements entrent en vigueur le 10 octobre 2017 et sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 10 octobre 2017.

La Secrétaire d'arrondissement
Guyline Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard